

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom du produit CHROME 450 CATALYST

853214/3

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Spécialités pour traitements électrolytiques et chimiques

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

.

Producteur/fournisseur :

COVENTYA S.A.S

Parc d'Activités des Chanteraines

7 rue du Commandant d'Estienne d'Orves

92390 Villeneuve-la-Garenne

FRANCE

TEL : + 33 1 47 15 73 00

FAX : + 33 1 47 15 73 49 /+ 33 1 42 70 12 65

E mail : s.saindoy@coventya.com

Numéro d'appel d'urgence: N°ORFILA : 01.45.42.59.59 (FRANCE)

Créateur :

GL - Approbateur : Sandra SAINDOY

2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE néant

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques

Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux

Identification particulière de certaines préparations:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit **CHROME 450 CATALYST****853214**

vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

Composants dangereux:

5799-70-2	METHANE DISULFONIC ACID- NA -SALT	2,5-10%
	☒ Xi R36/37/38	
	☒ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	

Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Remarques générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

après inhalation :

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.

après ingestion :

Demander immédiatement conseil à un médecin

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Indications destinées au médecin :

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité :

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Autres indications Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit **CHROME 450 CATALYST****853214**

(suite de la page 2)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Diluer avec beaucoup d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Assurer une aération suffisante.

Référence à d'autres sections Aucune substance dangereuse n'est dégagee.

7 Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter le dégagement d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions: Tenir à l'abri de la chaleur.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage : néant

Classe de stockage :

Nomenclature ICPE : rubrique Non concerné

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :

Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire :

N'est pas nécessaire.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit **CHROME 450 CATALYST****853214**

(suite de la page 3)

Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants avec support coton traité anti allergique

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Gants avec support coton traité antiallergique

Protection des yeux :

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Protection du corps : Utiliser une tenue de protection.

9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Indications générales.****Aspect:**

Forme :	liquide
Couleur :	incolore
Odeur :	caractéristique

valeur du pH à 20 °C:	2,5 - 7
------------------------------	---------

Modification d'état

Point de fusion :	non déterminé
Point d'ébullition :	> 100 °C
Point d'éclair :	non applicable

Auto-inflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
----------------------------	--

Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
-----------------------------	--------------------------------

Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa ((water))
------------------------------------	------------------

Densité à 20 °C:	1,02 - 1,07 g/cm ³
-------------------------	-------------------------------

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit **CHROME 450 CATALYST****853214**

(suite de la page 4)

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

entièrement miscible

Teneur en solvants :

solvants organiques

0,0 %

eau :

> 80 %

Teneur en substances solides : < 20 %

Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Réactivité

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Effet primaire d'irritation :

de la peau : Pas d'effet d'irritation.

des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 Informations écologiques

Toxicité

Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles.

Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

Comportement dans des compartiments de l'environnement :

Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques :

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit **CHROME 450 CATALYST****853214**

Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite de la page 5)

13 Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Recommandation :

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

11 00 00: DÉCHETS PROVENANT DU TRAITEMENT CHIMIQUE DE SURFACE ET DU REVÊTEMENT DES MÉTAUX ET AUTRES MATÉRIAUX, ET DE L'HYDROMÉTALLURGIE DES MÉTAUX NON FERREUX

11 01 00: déchets provenant du traitement chimique de surface et du revêtement des métaux et autres matériaux (par exemple, procédés de galvanisation, de revêtement de zinc, de décapage, de gra- vure, de phosphatation, de dégraissage alcalin et d'anodisation)

11 01 99: déchets non spécifiés ailleurs

Emballages non nettoyés :

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

No ONU

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

Dangers pour l'environnement:

Polluant marin : Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU:

-

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 18.06.2014

Numéro de version 3

Révision: 18.06.2014

Nom du produit CHROME 450 CATALYST**853214**

(suite de la page 6)

15 Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Prescriptions nationales :****Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

Arrêté du 30 Juin 2006 relatif aux installations de TS soumises à autorisation au titre de la rubrique 2565 de la nomenclature des ICPE :

DCO = 300 mg/l en rejet direct - 600 mg/l en rejet raccordé.

Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**16 Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organization

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR